



## Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 11 mars 2010.

Le 11 mars 2010, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à MOTTEREAU, Salle polyvalente - sous la présidence de Monsieur Gérard RESTEGUE, Président.

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie de leur présence les membres du Conseil communautaire, et le public présent.

Il fait part des excuses de Madame la Sous-préfète et des élus absents, retenus par d'autres obligations.

Monsieur le Président, dans une courte allocution, rend hommage à Madame Cathia FERRARI, adjointe au Maire de Les Autels-Villevillon, Conseillère communautaire, décédée le 5 février 2010.

Madame Claudette PROVOT, Maire de Les Autels-Villevillon, Vice-présidente de la Communauté de Communes, remercie les élus de leur soutien.

L'Assemblée observe une minute de silence.

Monsieur Jean-Paul ROBIN est élu secrétaire de séance

La rédaction et le contenu du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2010, sont approuvés (sans observation).  
Autorisation du Conseil communautaire pour un additif à l'ordre du jour. A savoir : SICTOM de Nogent-le-Rotrou et SICTOM de Brou Bonneval Illiers : vote des taux

### Comptes administratifs. Exercice 2009

Monsieur Philippe MASSON, Vice-président délégué aux Finances, expose à l'Assemblée intercommunale les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2009.

Monsieur le Président ayant quitté la séance et le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de Monsieur André BRAULT - maire de DAMPIERRE-SOUS-BROU - conformément à l'article L.2121-14 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les comptes administratifs 2009.

#### 1 - Compte administratif : budget principal

a - Section de fonctionnement.

Recettes : 3 919 251.34 € ; dépenses : 3 824 235.27 €. Excédent de l'exercice 2009 : 95 016.07 €. Excédent cumulé : 180 592.07 €.

b - Section d'investissement.

Recettes : 661 284.55 € ; dépenses : 825 360.36 €. Déficit de l'exercice 2009 : 164 075.81 €. Déficit cumulé : 24 679.81 €.

#### 2 - Compte administratif : budget annexe La Croix-Verte

a - Section de fonctionnement

Recettes : 649 085.05 € ; dépenses : 571 384.05 €. Excédent de l'exercice 2009 : 77 701.00 €. Excédent cumulé : 54 114.36 €

b - Section d'investissement

Recettes : 738 041.15 € ; dépenses : 624 224.09 €. Excédent de l'exercice 2009 : 113 817.06 €. Excédent cumulé : 117 910.91 €.

#### 3 - Compte administratif : budget annexe Villoseau 1<sup>ère</sup> tranche

a - Section de fonctionnement

Recettes : 1 076 555.14 € ; dépenses : 856 825.48 €. Excédent de l'exercice 2009 : 219 729.66 €. Excédent cumulé : 202 448.83 €.

b - Section d'investissement

Recettes : 827 417.77 € ; dépenses : 1 005 442.14 €. Excédent de l'exercice 2009 : 178 024.37 €. Déficit cumulé : 174 959.14 €.

#### 4 – Compte administratif : budget annexe Villoiseau 2<sup>e</sup> tranche

a – Section de fonctionnement

Recettes : 1 027 968.14 € ; dépenses : 1 027 968.14€.

b – Section d'investissement

Recettes : 1 505 177.27 € ; dépenses : 1 004 259.14 €. Excédent de l'exercice 2009 : 500 918.13 €. Excédent cumulé : 230 147.86 €.

#### **Comptes de gestion 2009**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par un vote des membres présents et représentés, adopte les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par le Receveur municipal.

#### **Budgets – exercice 2010.**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe MASSON, Vice-président délégué aux Finances, qui présente et commente à l'Assemblée, par chapitre, les propositions budgétaires du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2010.

Budget principal. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **ADOpte**, à la majorité - 1 abstention pour le chapitre 65- le budget principal de l'exercice 2010, présenté comme suit :

- 1 - Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes : 4 026 270.00 €  
Affectation du résultat 2009, en recettes, chapitre 002 : 155 912.00 €
- 2 - Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes : 1 613 184.00 €  
Affectation du résultat 2009, en dépenses, chapitre 001 : 24 680.00 €

Budget annexe La Croix-Verte. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **ADOpte**, à l'unanimité, le budget annexe La Croix-Verte - exercice 2010, présenté comme suit :

- 1 - Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 170 363.00 €  
Affectation du résultat 2009, en recettes, chapitre 002 : 54 115.00 €
- 2 - Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 263 974.00 €  
Affectation du résultat 2009, en recette, chapitre 001 : 117 911.00 €

Budget annexe Villoiseau 1<sup>ère</sup> tranche. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **ADOpte**, à l'unanimité, le budget annexe Villoiseau 1<sup>ère</sup> tranche - exercice 2010, présenté comme suit :

- 1 - Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 231 858 €  
Affectation du résultat 2009 en recettes, chapitre 002 : 202 499.00 €
- 2 - Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 231 858.00 €  
Affectation du résultat 2009, en dépenses, chapitre 001 : 174 960.00 €

Budget annexe Villoiseau 2<sup>e</sup> tranche. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **ADOpte**, à l'unanimité, le budget annexe Villoiseau 2<sup>e</sup> tranche - exercice 2010, présenté comme suit :

- 1 - Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 597 490.00 €
- 2 - Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 770 638.00 €  
Affectation du résultat 2009, en recettes, chapitre 001 : 230 148.00 €

#### **Budget annexe SPANC : création et assujettissement à la T.V.A.**

Monsieur le Président propose la création du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif et retrace les raisons justifiant la prise en charge de la compétence entretien des installations (décision du Conseil communautaire en date du 5 novembre 2008). Le budget SPANC est soumis au régime de la T.V.A..

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **approuve** la création du budget SPANC et son assujettissement à la T.V.A.

#### **Budget annexe SPANC : exercice 2010**

Le budget annexe assainissement (SPANC), soumis à l'instruction comptable M 49 et au régime de la T.V.A., approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire, se présente comme suit :

- 1 - Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses : 90 000.00 €
- 2 – Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : 5 000.00 €

#### **Réforme fiscale. Vote du taux relais**

Malgré la réforme en cours, les ressources de la Communauté de Communes du Perche-Gouet ne devraient pas être inférieures à celles perçues en 2009. Cependant, dans l'attente de nouvelles dispositions qui seront mises en œuvre dès 2011, un « taux relais » (compensation), applicable au budget principal 2010, doit être déterminé par l'Assemblée délibérante.

Monsieur le Président propose le taux relais de 9.29 %, correspondant au taux moyen pondéré de Taxe professionnelle, prévu lors de la création de la Communauté de Communes du Perche-Gouet. .

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire approuvent, à l'unanimité, le taux relais proposé, soit 9.29 %.

### **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Exercice 2010.**

Dans l'attente des taux délibérés par les SICTOM de Nogent-le-Rotrou et de Brou Bonneval Illiers, Monsieur le Président soumet au Conseil communautaire une délibération de principe approuvant les décisions des dits SICTOM pour l'exercice 2010.

Le Conseil Communautaire approuve cette décision.

### **Groupe Scolaire d'Unverre. Maîtrise d'œuvre : désignation de l'architecte**

Monsieur le Président rappelle le projet de travaux de rénovation/réhabilitation/création sur les bâtiments scolaires intercommunaux, sis à Unverre, et fait part des réunions de la Commission d'Appel d'offres en prélude au choix de l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre de cette opération.

A l'unanimité, les membres du Conseil communautaire approuvent la procédure employée et le choix de Monsieur PICHOT, architecte (Atelier d'Architecture – CHARTRES) pour la maîtrise d'œuvre de l'opération précitée.

### **Désignation d'un délégué au SICTOM de Nogent-le-Rotrou**

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la nécessité de procéder à la désignation d'un délégué titulaire au SICTOM de Nogent-le-Rotrou, et propose Monsieur Christian PELLERIN D'YERVILLE de Montigny-le-Chartif.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire, approuvent cette proposition.

### **Prise de la compétence réhabilitation des installations d'assainissement non collectif**

Monsieur Dominique DOUSSET, Vice-président délégué à l'environnement, rappelle la mise en place du SPANC (2 novembre 2005), avec une compétence limitée aux opérations de diagnostic et de contrôle des installations nouvelles et existantes. Cette compétence a été étendue à l'entretien (5 novembre 2008).

Considérant les résultats des diagnostics réalisés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, il propose à l'Assemblée une modification des compétences communautaires pour y intégrer la compétence « Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la prise de compétence « Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ».

### **Mise en œuvre d'une opération de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.**

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, la mise en œuvre d'une opération de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif par le SPANC, et autorise Monsieur le Président à solliciter Monsieur le Préfet pour la mise en place de la procédure, au titre de la protection de l'environnement et de la salubrité publique, et les partenaires financiers : Agence de l'Eau, Conseil général ....

### **Parc Régional Naturel du Perche. Désignation de délégués.**

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la nécessité de désigner les délégués de la Communauté de Communes du Perche-Gouet au Parc Régional Naturel du Perche (1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil communautaire désignent Monsieur Loïc LEGRAND, délégué titulaire et Monsieur Alain EDMOND, délégué suppléant.

### **Accueils de loisirs intercommunaux**

Madame Claudette PROVOT, Vice-présidente déléguée aux Services à la Personne et à la Famille informe l'Assemblée du fonctionnement des Accueils de loisirs : dates, horaires, procédure d'inscription et tarifs 2010.

**Dates d'ouverture :** du 5 juillet au 30 juillet pour les Accueils de Loisirs d'Unverre et de la Bazoche-Gouet ; du 5 juillet au 6 août pour les Accueils de Loisirs de Brou « Enfants » et Brou « Juniors »,

**Horaires :** Accueil de Loisirs de la Bazoche-Gouet : 8h à 18h ; accueil de Loisirs de Brou « Enfants » : 7h30 à 18h ; accueil de Loisirs d'Unverre : 7h30 à 18h ; accueil de Loisirs Brou « Juniors » : 8h à 18h

**Inscription :** A la journée sauf cas exceptionnel (mini-camp, camp)

### **Tarif 2010 (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010)**

Revenus nets mensuels du foyer	Familles CDC Tarifs 2010	Familles hors CDC Tarifs 2010
• jusqu'à 1 100 €	6.20	10.35
• de 1 101 € à 1 400 €	7.25	11.35
• de 1 401 € à 1 700 €	8.25	12.45
• de 1 701 € à 2 000 €	9.35	13.45
• de 2 001 € à 2 300 €	10.35	14.50
• plus de 2 300 €	11.35	15.50

- réduction de 20% pour le second enfant, le troisième enfant... fréquentant également l'Accueil de Loisirs.

Le prix de la journée comprend le repas, le goûter, et les diverses activités.

- sortie exceptionnelle : 3,60 € par jour (transport compris)

- mini-camp : 5,40 € par nuit (transport, activités dîner et petit déjeuner compris)
- tarif supplémentaire pour la veillée des jeunes à l'Accueil Loisirs Brou : 2,50 €
- transport (enfants de Yèvres et de Brou vers l'Accueil de Brou « Enfants ») : 1 € par jour et par enfant (montant forfaitaire pour la journée).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve les dates, horaires, procédure d'inscription et tarifs des accueils de loisirs intercommunaux qui seront mis en place dès le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

**Création de 26 postes d'adjoints d'animation 2<sup>e</sup> classe à durée déterminée.**

Madame la Vice-présidente fait part à l'Assemblée que l'organisation des Accueils de Loisirs d'été de La Bazoche-Gouet, de Brou et d'Unverre, qui se dérouleront du 2 juillet au 6 août 2010, nécessite le recrutement de vingt six adjoints d'animation de 2<sup>e</sup> classe, chargés de l'animation et de l'encadrement des enfants et des adolescents sous la responsabilité des Directeurs,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide la création de 26 postes d'adjoints d'animation 2<sup>e</sup> classe à temps complet, à durée déterminée (2 juillet au 2 août 2010)

**Création de deux postes « animateur territorial », à durée déterminée (fonctions de directeurs/trices)**

Considérant que l'organisation et le bon fonctionnement des Accueils de Loisirs d'été de La Bazoche-Gouet, et de Brou « Juniors » nécessite le recrutement d'animateurs territoriaux (fonction de directeur/trice),

Considérant la période d'emploi pour les directeurs/trices du vendredi 2 juillet au vendredi 6 août 2010.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu Madame la Vice-présidente déléguée aux Services à la Personne et à la Famille, décide, à l'unanimité, la création de deux postes d'animateurs territoriaux à temps complet, à durée déterminée.

**Animations à la carte**

La Communauté de Communes organise, pendant les vacances scolaires, pour les 3 à 17 ans, une activité intitulée « Animations à la carte ».

Madame la Vice-présidente informe l'Assemblée des dates de début et de clôture des activités proposées : vacances de printemps : du 6 au 16 avril 2010 ; vacances de Toussaint : du 25 au 29 octobre 2010, ainsi que des tarifs pour 2010 : 2 € par séance ; 3 € pour une sortie exceptionnelle à la ½ journée ; 6 € pour une sortie exceptionnelle à la journée.

Approbation, à l'unanimité, du Conseil Communautaire.

**Relais Assistantes maternelles (R.A.M.)**

Madame la Vice-présidente, propose au Conseil Communautaire l'ouverture du Relais Assistantes Maternelles le 12 avril 2010.

Dans un second temps, elle sollicite l'Assemblée pour autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir, dans le cadre d'un partenariat ; autoriser Monsieur le Président à créer et gérer le service (R.A.M.), son équipement, ses activités et actions.

Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve :

- l'ouverture du R.A.M. le 12 avril 2010
- autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la C.A.F. 28
- autorise Monsieur le Président à créer et gérer le service R.A.M., son équipement, ses activités et actions.